



RESOLUTION DES ACERC - Les Embiez 2007

Les ACERC réunis à l'occasion du XVIème congrès du SNFOCOS :

- jugent inacceptables les propositions de l'UCANSS pour la compensation des horaires dits atypiques destinés aux inspecteurs du recouvrement et exigent, pour l'ensemble des ACERC, l'application de l'avenant conventionnel des informaticiens ;
- demandent que les dispositions proposées en RPN sur les mesures de sécurité soient étendues à l'ensemble des ACERC ;
- exigent l'alignement des remboursements de frais de déplacement de l'ensemble des ACERC sur les mêmes bases que celles des agents de direction et demandent l'ouverture des négociations sur ce point.

Concernant les Inspecteurs URSSAF

La Section Professionnelle des ACERC apporte son soutien total à la revendication de 40 points supplémentaires mensuels, hors parcours professionnel, à l'ensemble des Inspecteurs compte tenu des nouvelles charges et technicités de travail supplémentaires, à savoir, le contrôle pour le compte de l'ASSEDIC et des Caisses de retraites complémentaires, missions qui vont être effectuées par les Inspecteurs et pour lesquelles l'ACOSS est rétribuée.

La Section Professionnelle soutient les actions, dans ce sens, visant à faire aboutir ces revendications et, notamment, la grève du 16.10.2007.

Concernant les Contrôleurs CAF

La Section Professionnelle des ACERC, après avoir pris connaissance de l'arrêt de la Cour de Cassation du 15.11.2006, exige l'attribution immédiate du niveau 6 à tous les contrôleurs des CAF.

Elle invite l'ensemble des salariés concernés à saisir le Conseil des Prud'hommes afin d'obtenir dans toutes les CAF, le rappel de salaire sur 5 ans.

La Section Professionnelle sollicite l'assurance juridique du SNFOCOS afin de constituer et suivre les dossiers des adhérents.

La Section Professionnelle donne mandat au Bureau National pour mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation de ces revendications.